Public Works and Government Services Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St./11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

LE	:T1	ΓER	OF	INT	ER	EST
ΙF	T	ΓRF	ווים	ΝΤÉ	RÊ	т

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

NATO Flying Training in Canada (NFTC) / Formation de vol de l'OTAN au Canada 1 Nicholas Street/1, rue Nicolas Suite 215/Suite 215 Room 253 Ottawa Ontario K1A 0S5

Title - Sujet				
FPNA - LE POINT SUR LA CO	ONSULTATION			
Solicitation No N° de l'invita	Date			
W3471-130001/J	2018-04-11			
Client Reference No N° de re	GETS I	GETS Ref. No N° de réf. de SEAG		
W3471-130001	PW-\$\$NF-006-26785			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FN	C - FMS No./N° VME		
006nf.W3471-130001				
Solicitation Closes -	L'invitation pro	end fi	n Time Zone	
at - à 02:00 PM	•		Fuseau horaire	
on - le 2018-05-04		Eastern Daylight Saving		
OII - 16 2010-03-04		Time EDT		
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination	Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à	:	Buyer Id - Id de l'acheteur	
Kathryn Pope			006nf	
Telephone No N° de télépho	ne	FAX I	FAX No N° de FAX	
(613) 993-8810 ()	() -			
Destination - of Goods, Service	•	:		
Destination - des biens, servi	ces et construction:			
TPSGC.PAFFE-APFAcT.PWG	SC@tpsgc-pwgsc.gc.ca	l		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée				
See Herein					
Vendor/Firm Name and Address					
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur					
Telephone No N°de téléphone					
Facsimile No N° de télécopieur					
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)					
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/					
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)					
Signature	Date				



<u>LE POINT SUR LA CONSULTATION DE L'INDUSTRIE – PROJET DE LA FORMATION DU PERSONNEL NAVIGANT DE L'AVENIR (FPNA)</u>

INTRODUCTION:

La présente vise à informer les parties intéressées de la tenue d'une séance de consultation au sujet du projet de la formation du Personnel Navigant de l'Avenir (FPNA), qui s'ajoute aux documents publiés et aux événements précédents :

- a. 24 septembre 2013 Publication d'une demande de renseignements (DDR):
- b. 4 février 2014 Séance de consultation de l'industrie:
- c. 28 avril 2014 Publication d'une deuxième DDR;
- d. Du 26 au 28 mai 2014 Deuxième séance de consultation de l'industrie;
- e. 9 février 2015 Lettre d'intérêt (LI) et DDR;
- f. 28 octobre 2015 LI;
- g. 16 mars 2016 Consultation de l'industrie sur la DDR;
- h. Septembre et octobre 2016 Rencontres individuelles.

CONTEXTE:

Le commandant de l'Aviation royale du Canada, au nom du ministre de la Défense nationale et du chef d'état-major de la défense, est responsable de fournir et de maintenir en place une puissance aérienne plurifonctionnelle et apte au combat en appui aux objectifs de la politique de la défense du Canada de 2017 : *Protection, Sécurité, Engagement.*

Dans l'initiative n° 53, on demande à ce que l'Aviation royale du Canada se procure des systèmes pour la formation des équipages dans le but de s'assurer que les Forces armées canadiennes protègent notre pays, garantissent la sécurité en Amérique du Nord et sont engagées à l'échelle mondiale. Le projet de FPNA comprendra la formation à l'intention des pilotes, des officiers de systèmes de combat aérien (OSCA) et des opérateurs de détecteurs électroniques aéroportés (OP DEA).

ÉTAPES PRÉVUES DU PROJET DE FPNA:

Étape prévue	FNPAFPNA
Analyse des options; définition des besoins; énoncé de travail, proposition de valeur et élaboration du plan d'évaluation; consultation de l'industrie	De 2015 à 2019
Demande de soumissions et sélection de l'entrepreneur	De 2019 à 2020
Approbation du Conseil du Trésor et octroi du contrat	2021
Début du contrat de l'entrepreneur; début d'activités partielles du projet de FPNA	De 2021 à 2023
Ensemble des activités du projet de FPNA en cours	2027

NIBS:

NIBS V204I Formation pour vol

SÉANCE DE CONSULTATION:

Le processus de consultation comprendra une « séance de consultation de l'industrie », suivie de « rencontres individuelles avec l'industrie ».

La séance de consultation de l'industrie est prévue le 2 mai 2018, de 9 h à 15 h, au 111, promenade Sussex, à Ottawa (Ontario). Les arrivées et la signature du registre auront lieu de 8 h à 9 h.

Les rencontres individuelles avec l'industrie sont prévues le 2 mai 2018 en après-midi au même endroit, ainsi que le 3 et le 4 mai (au besoin), au 1, rue Nicholas (salle de conférence du 2e étage), à Ottawa (Ontario).

En vue des rencontres individuelles, les représentants de l'industrie sont invités à fournir des commentaires et des recommandations par écrit concernant les sujets de discussion proposés.

RÈGLES DE PARTICIPATION :

Afin de participer au processus de consultation de l'industrie, qui comprend une séance de consultation et des rencontres individuelles, les représentants de l'industrie doivent signer les documents relatifs aux règles de participation qui figurent à l'annexe A du présent avis. Le document relatif aux règles de participation signé peut être envoyé par courriel à l'adresse TPSGC.PAFFE-APFACT.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Les organisations ayant déjà signé ce document dans le cadre du projet de formation des futurs pilotes (FFP) ou du projet de FPNA pourront continuer de participer au

processus. Il n'est pas nécessaire de présenter le document relatif aux règles de participation de nouveau. Veuillez prendre note que les modalités qui se trouvaient auparavant au-dessous de l'en-tête du document de FFP s'appliquent désormais au projet de FPNA.

INSCRIPTION:

Les détails relatifs à l'inscription des personnes qui souhaitent participer à la séance de consultation de l'industrie et aux rencontres individuelles subséquentes seront publiés sous peu.

Veuillez prendre note que :

- (1) Tous les participants sont invités à s'inscrire à la séance de consultation et devront signer le registre dès leur arrivée au lieu de l'événement.
- (2) Le transport, l'hébergement, les repas, le stationnement et toute autre dépense sont aux frais des participants.
- (3) La participation n'est pas obligatoire. Toute entreprise qui le souhaite peut présenter une soumission, même si elle ne participe pas à la séance de consultation de l'industrie.
- (4) La participation des médias est assujettie aux règles de participation; les médias ne peuvent pas participer aux séances de consultation de l'industrie ni aux réunions individuelles.

Ordre du jour de la séance de consultation de l'industrie

Une copie ébauche de l'ordre du jour se retrouve ci-jointe à l'annexe B.

CONCLUSION:

Le gouvernement du Canada veut s'assurer que les membres de l'industrie sont en mesure de fournir des solutions efficaces, et veut favoriser les conditions qui permettront à l'industrie de collaborer efficacement avec le gouvernement du Canada à la préparation des documents d'appel d'offres.

Seuls les membres de l'industrie qui auront signé et envoyé les règles de participation seront invités à participer à ce processus de consultation de l'industrie.

Les membres du personnel du MDN et de SPAC ont été informés qu'ils ne devaient participer à des discussions sur le projet de FPNA qu'avec des membres de l'industrie qui ont signé les règles de participation.

Toute demande de communication avec le MDN ou SPAC doit être envoyée au courriel du projet de FPNA de SPAC à l'adresse <u>TPSGC.PAFFE-APFAcT.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca</u>.

ANNEXE A

RÈGLES DE PARTICIPATION

Modalités

Les modalités qui suivent s'appliquent au processus de consultation. Afin de favoriser le dialogue, les participants conviennent de ce qui suit :

- Les participants sont censés discuter des différents points de vue concernant le projet de formation des futurs équipages (FFE) et fournir des solutions positives aux problèmes soulevés. Tous les participants auront l'occasion de faire part de leurs idées et de leurs suggestions;
- 2) Comme le processus de consultation pourrait comporter de l'information confidentielle ou de tierces parties, les participants NE doivent PAS révéler AUX MÉDIAS NI AUX JOURNAUX des renseignements concernant ce besoin pendant le processus de consultation. Si un média leur pose des questions, ils doivent lui demander de communiquer avec le Bureau des relations avec les médias de TPSGC, au 819-956-2315;
- Les participants doivent présenter leurs demandes ou leurs commentaires SEULEMENT à l'autorité contractante de TPSGC ou aux représentants autorisés du Canada, comme il est mentionné dans les avis que l'autorité contractante publie de temps à autre. Toute communication faite à un représentant non autorisé du Canada pourrait également entraîner une divulgation complète par le Canada sur Achats et Ventes et l'exclusion de votre entreprise du processus de consultation. Si un représentant du Canada autre que l'autorité contractante communique avec les participants de vive voix ou par écrit concernant cette demande de soumissions, ceux-ci doivent respecter les modalités de cet article en ne discutant pas de la demande de soumissions et en avisant le représentant des exigences contenues dans cet article;
- 4) Les médias doivent diriger toute demande au Bureau des relations avec les médias de TPSGC;
- 5) Le Canada n'a pas l'obligation de publier une DP ni de négocier un quelconque contrat de service de FFE:
- 6) Si le Canada publie une DP, les modalités en sont définies à l'entière discrétion du Canada;
- 7) Le Canada ne remboursera pas les frais engagés par toute personne ou toute entité pour participer à ce processus de consultation;

- 8) La participation au processus de consultation n'est pas une exigence obligatoire. La non-participation n'empêche pas un soumissionnaire de présenter une proposition lorsque la DP finale sera publiée. Toutefois, un soumissionnaire doit avoir participé à la séance de consultation de l'industrie et accepter les règles de participation par écrit afin de pouvoir participer à toute rencontre individuelle potentielle.
- 9) Les documents d'ébauche (DP, plan d'évaluation, EDT) seront envoyés à tous les participants pour obtenir leurs commentaires. Les documents d'ébauche seront écrits en anglais à moins d'être demandés en français par un participant. Les documents finaux seront traduits entièrement avant d'être publiés sur le site Achats et Ventes conformément à la politique sur les langues officielles du Canada:
- Si les participants refusent d'accepter et de signer les règles de participation, ils seront exclus des rencontres individuelles, et de l'examen des documents d'ébauche:
- 11) Pour sortir des impasses, tout au long de la consultation, le processus de règlement des différends décrit ci-dessous doit être suivi. Toutes les demandes de recours au processus de règlement des différends doivent être présentées à l'autorité contractante, qui prendra les dispositions nécessaires.

Processus de règlement des différends

- Dans le cadre de discussions officieuses et de bonne foi, chaque partie doit faire tous les efforts raisonnables pour régler les différends et les réclamations ou pour mettre fin à des controverses découlant de cette consultation, ou qui sont liés d'une quelconque façon à celle-ci.
- 2) Tout différend entre les parties découlant de cette consultation de l'industrie, ou lié d'une quelconque façon à celle-ci, doit être réglé en suivant le processus décrit ci-dessous :
 - a. Tout différend doit d'abord être soumis au gestionnaire des participants et au gestionnaire de TPSGC responsable de la participation de l'industrie. Les parties ont trois jours ouvrables pour régler le différend.
 - b. Dans le cas où les représentants des parties précisées au point 2 (a) cidessus ne sont pas en mesure de régler le différend, celui-ci doit être soumis au directeur de projet des participants et au directeur principal de TPSGC de la division responsable de la gestion de la participation des membres de l'industrie. Les parties ont trois jours ouvrables pour régler le différend.

- c. Dans le cas où les représentants des parties précisées au point 2 (b) cidessus ne sont pas en mesure de régler le différend, celui-ci doit être soumis au représentant principal des participants dans le cadre du projet et au directeur général de TPSGC, qui ont trois jours ouvrables pour régler le différend.
- d. Dans le cas où les représentants des parties précisées au point 2 (c) cidessus ne sont pas en mesure de régler le différend, celui-ci doit être soumis au président-directeur général des participants et au sous-ministre adjoint de TPSGC, qui ont cinq jours ouvrables pour régler le différend.
- e. Dans le cas où les représentants des parties précisées au paragraphe 2 (d) ci-dessus ne sont pas en mesure de régler le différend, l'autorité contractante a cinq jours ouvrables pour rendre une décision par écrit. Cette décision doit comprendre une description détaillée du différend et des raisons qui justifient la décision. L'autorité contractante doit transmettre une copie signée de cette décision au participant.

En signant ce document, le participant déclare avoir les pleins pouvoirs pour lier l'entreprise mentionnée ci-dessous et accepter en son nom et au nom de l'entreprise d'être lié aux modalités énoncées dans le présent document.					
Nom de l'entreprise :					
Nom et titre du représentant de l'entreprise :					
Signature :	Date :				
Autorité contractante de TPSGC :					
Signature :	Date :				
Chargé de projet du MDN :					
Signature :	Date :				

Annexe B

Ordre du jour de la séance de consultation de l'industrie dans le cadre du projet de formation du personnel navigant de l'avenir (FPNA) 2 mai 2018

2 mai 2018 – Présentations en séance plénière, au Salon Victoria, 111 promenade Sussex, Ottawa

De 8 h à 9 h – Arrivée et signature du registre

- De 9 h à 9 h 05 Mot de bienvenue et présentations (par le maître de cérémonie)

 Secteur des projets de défense et des grands projets, Services publics et

 Approvisionnement Canada (SPAC)
- De 9 h 05 à 09 h 25 L'histoire de FPNA Secteur des projets de défense et des grands projets, Services publics et Approvisionnement Canada
- De 9 h 25 à 9 h 30 Mot d'ouverture du directeur général Secteur des projets de défense et des grands projets, Services publics et Approvisionnement Canada
- De 9 h 30 à 9 h 40 Mot d'ouverture du directeur général Aviation royale canadienne (ARC)
- De 9 h 40 à 9 h 50 Mot d'ouverture du directeur général Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE)
- De 9 h 50 à 10 h 00 Associations des industries (à confirmer)

 Association des industries canadiennes de défense et de sécurité (AICDS)

 Association des industries aérospatiales du Canada (AIAC)
- De 10 h 00 à 10 h 20 Approche d'approvisionnement pour la FPNA & étapes importantes Secteur des projets de défense et des grands projets, Services publics et Approvisionnement Canada
- De 10 h 20 à 10 h 50 Pause-santé
- De 10 h 50 à 11 h 10 Retombées industrielles et technologiques et proposition de valeur Innovation, Sciences et Développement économique Canada
- De 11 h 10 à 11 h 40 Le point sur les exigences liées au projet de FPNA et didacticiels Installations

Aviation royale canadienne et Infrastructure et Environnement (IE)

De 11 h 40 à 11 h 55 – Période de réponses et de guestions

Secteur des projets de défense et des grands projets, Services publics et Approvisionnement Canada Aviation royale canadienne Infrastructure et Environnement Innovation, Sciences et Développement économique Canada

De 11 h 55 à 12 h – Messages clés et mot de la fin

Secteur des projets de défense et des grands projets, Services publics et Approvisionnement Canada

12 h – Pause pour le dîner Il est possible d'acheter à dîner à la cafeteria.

2 mai 2018 – Après-midi, au Salon Victoria, 111 promenade Sussex, Ottawa

De 13 h à 15 h – Navigabilité

Sous-ministre adjoint (Matériels) (SMA(Mat)) et Direction de la navigabilité aérienne et du soutien technique

Une période de questions et de réponses concernant la navigabilité suivra immédiatement l'exposé.

2 mai 2018 – Après-midi, rencontres individuelles prévues entre l'industrie et le Canada, salles Ottawa B & C, 111 promenade Sussex, Ottawa

De 15 h 15 à 17 h 00 – Rencontres individuelles prévues entre l'industrie et le Canada

3-4 mai 2018 – Rencontres individuelles prévues entre l'industrie et le Canada, 1 rue Nicholas, Ottawa

De 8 h 00 à 17 h 00 - Rencontres individuelles prévues entre l'industrie et le Canada

Note : Rencontres individuelles auront lieu selon la demande de l'industrie. Calendrier à déterminer.